



NETTOYANT SURODORANT à FONCTION DÉSINFECTANTE pour TRAITEMENT des ENDROITS MALODORANTS

INTERODOR BONBON

PROPRIETES

INTERODOR BONBON est facilement diluable à l'eau. Economique, s'utilise à faible concentration.

N'altère pas les supports usuels, métalliques, plastiques, émail, polycarbonate, textile, etc...

INTERODOR BONBON est un détergent des surfaces, enlève les souillures grasses, minérales et organiques.

Efficacité BACTÉRICIDE : Norme NF EN 1040

Efficacité LEVURICIDE : Norme NF EN 1275 (Candida albicans)

Norme NF EN 1276 (10 mn) en conditions de saleté à 5% sur souches tests suivantes :

- Pseudomonas aeruginosa CIP 103 467

- Escherichia coli

CIP 54 127

- Staphylococcus aureus CIP 4.83

- Enterococcus hirae

CIP 5855

Dégraissant et pénétrant, INTERODOR BONBON assure simultanément le nettoyage et la désinfection des surfaces, sols, murs, carrelages, revêtements thermoplastiques, les surfaces peintes lessivables, etc..., pour la maintenance des locaux, sanitaires, couloirs, halls, rues piétonnes, grandes surfaces, places publics.

Par son pouvoir odoriférant puissant, INTERODOR BONBON, apporte une odeur fraîche et fruitée, saine et particulièrement agréable.

Préparation à base d'agents surfactifs et émulseurs non ioniques, d'agents destructeurs d'odeur, composés suroodorants, d'agent bactéricide cationique.

INTERODOR BONBON renferme des huiles essentielles de parfum

CARACTERISTIQUES

ÉTAT PHYSIQUE

: Liquide.

ODEUR

: Puissante de fruits rouges.

COULEUR

: Orangée.

MASSE VOLUMIQUE

: 980 g/l +/- 20 g/l environ.

ASPECT

: Limpide.

RÉACTION CHIMIQUE

: Acide faible.

pH pur

: 6,35

pH à 1 %

: 7,10

TENSION SUPERFICIELLE à 1 % : 33,90 Dyne/cm.

INFLAMMABILITÉ

: NON INFLAMMABLE – NON COMBUSTIBLE

MODE D'EMPLOI

Application par pulvérisation, trempage, brossage, lessivage. Utilisation en dilution dans l'eau froide ou tiède à moduler selon la fréquence de renouvellement de l'air, la température et l'hygrométrie ambiante.

Détergence Désinfection: solution de nettoyage désinfection en conditions de saleté. Activer le nettoyage si nécessaire par un brossage.

Désinfection : laisser agir 10 minutes

Dilution : à raison de 0,2 à 0,5% dans l'eau **Rinçage:** Dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires, terminer par un rinçage contrôlé à l'eau potable.

Destructeur des mauvaises odeurs avec fonction odorante s'utilise en addition directe dans le réservoir de l'auto laveuse balayeuse de rues et places.

Dilution: 0,4 à 1 % dans l'eau. **Rinçage:** Pas de rinçage

Destructeur des mauvaises odeurs zones malodorantes: s'utilise par pulvérisation directement sur les surfaces et parois où l'on souhaite détruire l'odeur. **Dilution :** Utilisation diluée à 25 ou 50 % dans l'eau. **Rinçage:** Pas de rinçage à l'eau en général, lors d'application sur des matériels malodorants.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

 **ATTENTION**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux.

EUH208 Contient (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE. Peut produire une réaction allergique.
Contient - moins de 5% de : agents de surface non ioniques - désinfectants - parfums Usage biocide TPI 02
CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM CAS 7173-51-5 10,00 g/kg
Élimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemballage de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.
L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas de rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.
Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.
En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.
Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer de vomissements, boire de grandes quantités d'eau et appeler le médecin. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que : savons et substances de caractères anioniques.
Conserver hors de la portée des enfants. Bien refermer l'emballage après chaque utilisation.
En cas de contact avec la peau, les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Protéger du gel au stockage.
Ne pas mélanger avec d'autres détergents, savons, de caractères anioniques.

PRODUIT A USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL - FICHE DE SECURITE DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE.

Cette fiche technique annule et remplace les précédentes concernant ce produit (Septembre 2011)

Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information et ne sauraient engager notre responsabilité quant aux dommages pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des produits puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappent à notre contrôle. De ce fait, ces informations ne peuvent être en aucun cas considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'utilisation défectueuse. Il appartient donc à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.



FMDS - 7 RUE DE LA NAUE 86170 NEUVILLE DE POITOU - tél : 09 73 50 03 30
contact@fmds.fr - www.fmds.fr